

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



Vol. III.—No. 18.

MONTREAL, JEUDI, 2 MAI, 1872.

ABONNEMENT, \$3 00.
PAR NUMERO, 7 CENTIMS.

A TRAVERS LE TIMES.

Manchester a été, le 3 avril, le théâtre d'une grande démonstration en faveur du parti conservateur. Une énergique résolution y a été adoptée promettant appui au chef du parti, le très honorable B. Disraëli, et fidélité aux principes qui sont la garantie et le boulevard de la grandeur de l'Angleterre tant à l'intérieur que dans ses relations coloniales et étrangères. Ce sont là les termes mêmes de la résolution, que Disraëli s'est chargé d'expliquer dans un discours qui restera comme chef-d'œuvre de style, où la hauteur de vues et l'ampleur des idées le disputent à la nouveauté et à la hardiesse des aperçus. On lit rarement une aussi belle leçon d'économie sociale et d'histoire politique et constitutionnelle. C'est le meilleur résumé et la plus claire exposition de la constitution anglaise qu'on ait jamais lue. Le grand homme d'état étudie le rôle que jouent dans les institutions du pays le Souverain, les Lords et les Communes.

Disraëli ne serait nullement prêt à accepter le brocard qui a cours depuis quelques années sur les attributions d'un souverain constitutionnel: "le roi règne et ne gouverne pas." Il veut, au contraire, que l'influence personnelle du roi se fasse sentir et intervienne efficacement pour éviter ou amoindrir les chocs des grands corps de l'Etat. Quelles que soient, dit-il, les violences des partis, quelle que soit l'ardeur des luttes de faction, quelles que soient l'excitation et l'exaltation de l'esprit public, il y a toujours eu dans ce pays, pour toutes les classes et tous les partis, un point de ralliement commun, un drapeau dont les plis pouvaient protéger tout le monde, parce qu'il représente la majesté de la loi, l'administration de la justice, la garantie des droits de chacun et la source des honneurs. Je crois impossible le gouvernement parlementaire sans partis. Je considère le gouvernement parlementaire comme la plus noble forme de gouvernement, et, à coup sûr, celle qui est le mieux adaptée à l'Angleterre. Mais sans la discipline des liens politiques, animée et tempérée par l'honneur privé, je suis persuadé qu'une assemblée populaire s'abîmerait sous le pouvoir ou la corruption d'un ministre. Néanmoins, je ne me dissimule pas les inconvénients d'un gouvernement de parti. Il a un grand défaut. L'esprit de parti tend à fausser, à vicier l'intelligence, et il n'y a pas de ministre, quelque décidé qu'il soit, qui puisse, même en traitant des questions d'un grand intérêt public, se soustraire complètement aux préjugés traditionnels dont il a longtemps vécu. C'est donc un grand avantage dans notre Constitution qu'un ministre soit tenu, avant d'introduire une mesure dans le Parlement, de la soumettre à une intelligence qui plane au-dessus de la sphère des partis et qui est complètement libre des influences de ce genre.

Il combat ensuite vigoureusement la thèse de ceux qui veulent effacer l'action personnelle du souverain dans le régime de la monarchie parlementaire. Ses raisons, tirées de l'histoire et de la philosophie du bon sens, paraissent très fortes.

Sir Charles Dilke, baronet républicain et radical, a, dans de récents discours, attaqué vivement la royauté comme institution coûtant trop cher. Disraëli, dans ce discours, dont nous n'analysons que quelques parties, ré-

pond à cette objection d'une manière extrêmement habile.

Je ne comparerai pas, dit-il, notre Liste Civile avec celles des Empires de l'Europe, qui, comme on le sait, sont beaucoup plus élevées, même du triple et du quadruple. Mais je la comparerai avec le coût de la souveraineté dans une république; et je choisirai une république que vous connaissez bien, la république des Etats-Unis d'Amérique. Il n'y a pas d'analogie entre la position de notre souveraine, la reine Victoria, et celle du président des Etats-Unis. Le président des Etats-Unis n'est pas le souverain des Etats-Unis. Il y a plutôt analogie très-rapprochée entre la position du président des Etats-Unis et celle du premier ministre de l'Angleterre, et tous deux sont payés à peu près sur le même pied—le traitement d'un homme de profession de deuxième ordre. Le souverain des Etats-Unis est le peuple, et je vais maintenant vous montrer ce que coûte la souveraineté aux Etats-Unis. Il y a 37 Etats indépendants, ayant chacun sa législature souveraine. Il y a, en outre, une confédération des Etats pour conduire les affaires extérieures, et composée d'une Chambre de représentants et d'un Sénat. La Chambre des représentants compte 285 membres et le Sénat 74, faisant en tout 359 membres du Congrès. Chaque membre du Congrès reçoit mille louis sterling par année. Il faut ajouter à cela trente mille louis sterling par année pour frais de route, ce qui fait £389,000 (sterling), presque exactement le montant de notre liste civile.

Mais tout cela ne donne qu'une idée fort incomplète du coût de la souveraineté aux Etats-Unis. Tous les membres des Législatures locales des 37 Etats sont aussi payés. Il y a, je crois, 5,010 membres de ces parlements d'Etat, qui reçoivent chacun à peu près \$350 par année, à part les frais de route, que je n'estime pas. 5,010 membres à \$350 chacun, coûtent donc \$1,753,500, ou £350,700 sterling. Et Disraëli affirme à son auditoire que, s'il en avait le temps, il pourrait encore pousser plus loin la comparaison et montrer une différence encore plus grande en faveur de l'Angleterre.

Le chef des conservateurs, qui s'adresse à un auditoire bienveillant et gagné d'avance, ne peut quitter ce sujet sans toucher à un autre item du coût comparatif de la monarchie anglaise et de la république américaine. Il s'agit des commissions royales, dont le gouvernement se sert considérablement pour la plus rapide expédition de certaines affaires importantes et spéciales. L'augmentation des affaires est telle qu'il serait probablement impossible à un ministre d'y faire honneur sans cette assistance des commissions royales. La reine d'Angleterre peut commander pour ces objets les hommes d'état les plus expérimentés et les citoyens les mieux posés dans la société. Elle peut, s'il est nécessaire, leur adjoindre des savants, des hommes les plus célèbres dans les sciences et dans les arts: et elle reçoit d'eux des services toujours gratuits. Ils ne sont que trop fiers, trop heureux d'être désignés dans la commission comme "conseillers de confiance" (*trusty councillors*) de Sa Majesté; et si un membre de ces commissions rend quelques services transcendants, il en est magnifiquement récompensé par une distinction publique à lui conférée par la source des honneurs, *Fountain of Honour*.

Dans les Etats-Unis, le gouvernement se sert égale-

ment de ces commissions; mais comme il n'y a pas dans ce pays de Source des Honneurs; comme l'on n'y décerne ni titres ni distinctions honorifiques, tous les services obtenus de ces commissions sont payés.

Il a été bien bon prince, Disraëli, de ne pas porter son parallèle sur un autre théâtre. S'il eût fait le calcul des millions que les *ring*, les cliques, les *politiciens*, les employés publics détournent ou volent dans une seule année, il serait arrivé à un chiffre fabuleux et suffisant pour subvenir aux frais de la monarchie anglaise pendant dix ans.

Son attaque de l'administration de Gladstone a été forte et sarcastique.

Elle a ému le parti libéral et son organe le *Times*, qui essaie d'en détruire l'effet dans un article serré et mordant. Le comte Derby accompagnait Disraëli et a aussi prononcé un discours, mais fort court et dont la partie la plus remarquable est celle où il accepte Disraëli comme chef des Conservateurs en le comblant d'éloges. La chose a fait sensation et déconcerté les partisans du Cabinet Gladstone: on espérait une rupture entre les deux illustres Conservateurs. Les grandes aptitudes de Derby le faisaient désigner comme chef et l'indépendance de ses allures avait donné lieu de croire qu'il ne partageait pas toutes les vues de Disraëli. De là à supposer qu'il ambitionnerait de supplanter son ancien chef, il n'y avait qu'un pas. Le nouveau caractère qu'ont assumé leurs relations dans la grande démonstration de Manchester a désappointé leurs adversaires tout en donnant plus de force et d'unité d'action au parti Conservateur.

Nouveau chapitre des variations du *Times*. Il a, à propos de la nomination de Lord Dufferin comme gouverneur général du Canada en remplacement de Lord Lisgar, un article magnifique et tout à fait sympathique à la plus importante colonie anglaise, après les Indes. Ce Lord Dufferin est un homme bien remarquable et tout à fait accompli. Cela prouve le cas que l'Angleterre fait de nous; elle nous aime et elle nous chérit, puisqu'elle nous envoie comme gouverneur un de ses grands hommes. Le *Times* nous trouverait bien ingrats, si nous ne remercions pas à genoux une mère-patrie qui fait pour nous de pareils sacrifices—nous envoyer un de ses hommes d'état en disponibilité que nous paierons grassement.

Notre futur gouverneur-général aura, toujours d'après le *Times* une importante mission à remplir: il lui faudra désabuser ceux qui croient, comme M. Howe, que l'Angleterre veut oublier ses obligations et devoirs de mère-patrie et qu'elle a, dans le Traité de Washington, sacrifié les intérêts coloniaux aux intérêts impériaux. Le *Times* n'entend pas même qu'on soupçonne l'Angleterre de tiédeur et il donne à entendre qu'elle est bien décidée à nous garder éternellement. Là-dessus, tout notre malaise devrait cesser. Il n'a pas même l'air de penser que ce sont surtout ses déclarations quelquefois hostiles qui ont été en partie la cause de nos appréhensions. C'est un revirement complet, sans doute inspiré ou imposé par la force de l'opinion anglaise qui réagit considérablement contre les tendances quelque peu *séparatistes* du gouver-

nement de Gladstone. C'est autant de gagné pour les partisans du lien colonial; mais ils ne doivent pas trop se réjouir. Le vent de demain peut amener un nouveau courant dans les voiles du *Times*.

L'Angleterre recule, recule toujours devant les Américains. Dans cette fameuse question des *Alabama Claims*, depuis les fières réponses de Lord John Russell jusqu'aux humiliantes concessions du Traité de Washington, l'histoire de la diplomatie anglaise n'a été qu'arrogance momentanée toujours suivie de compromis presque dégradants. On se rappelle les énergiques protestations du *Times*, lorsque les Américains ont produit devant les arbitres de Genève leurs réclamations de dommages indirects. Suivant lui, la fière Albion ne devait plus faire un pas; ne devait pas même répondre à cette réclamation; elle n'avait plus qu'à se retirer et à briser le Traité. Elle a cependant répondu. Il le fallait bien; si elle ne l'eût fait le ou avant le 15 avril, tout était rompu! Mais le *Times* s'en console; cela laisse deux mois à l'Angleterre pour hésiter, tâter le terrain et compromettre ou transiger.

Les parties contractantes ne sont tenues de soumettre aux arbitres que le ou avant le 15 juin prochain les points sur lesquels porteront l'enquête et l'argument. Le *Times* annonce avec soulagement ce nouveau délai de deux mois. L'Angleterre a bien le temps de découvrir de nouveaux moyens de capituler durant deux mois!

Le Conseil des Indes a voté une annuité de mille louis sterling à la veuve de Lord Mayo, assassiné dans les tristes circonstances que l'on sait, et un don de vingt mille louis à ses enfants. Le *Times* trouve cela chiche et pitoyable; il voudrait voir le gouvernement anglais porter la pension de la veuve à £2,000 ou £3,000; et la donation des enfants à £50,000 au lieu de £20,000. C'est bien beau et ce désir l'honneur; les raisons qu'il invoque nous paraissent bonnes et les précédents qu'il cite sont concluants. Il veut que la reconnaissance anglaise pour les grands employés qui périssent au service de l'Etat se fasse jour d'une manière éclatante et digne d'un puissant empire.

Nous avons hâte de voir ce qu'il va dire de la reconnaissance de ce puissant Empire sous forme d'endossement d'une douzaine de millions de piastres pour une colonie dont il a sacrifié les plus chers intérêts pour acheter la paix de frère Jonathan.

J. A. MOUSSEAU.

ÇA ET LÀ.

Les journaux anglais mentionnent un cas extraordinaire d'aberration intellectuelle.

Un M. Bird qui demeure à Newton-Stewart, avait une collection splendide d'oiseaux, quelques-uns étaient même d'une excessive rareté. Il parlait de ses oiseaux avec un enthousiasme tel, que quelques personnes l'accusaient d'adorer ces volatiles. L'effet de cette accusation fut tel sur l'esprit du pauvre Bird, qu'il ordonna à l'un de ses domestiques de jeter tous ses oiseaux à l'eau; ce qui fut fait.

Les mauvaises langues de l'endroit, (il y en a là aussi) prétendent que ça n'aurait pas été une grande perte pour la société si M. Bird eût suivi le chemin de ses *homonymes*.

LE PROFESSEUR MORSE.—Voici ce que rapporte le correspondant d'un journal de Washington :

« J'ai bien connu le professeur Morse. Il m'a donné pendant longtemps des leçons de peinture et de dessin. Ce n'était pas un grand artiste; cependant, il s'en tirait assez bien pour se mettre à couvert du ridicule.

« Lorsque j'arrivai à New-York pour suivre les leçons du savant professeur, je vis de suite qu'il n'était pas fort encouragé; en effet, il n'avait que deux élèves.

« C'est l'un des professeurs les plus consciencieux que j'aie jamais connus; il prenait bien plus d'intérêt à nos études que nous n'en prenions nous-mêmes. Malheureusement, Morse était très pauvre, voici un exemple qui le prouve amplement: Un jour, comme je tardais à lui remettre les \$50.00 que je devais payer par trimestre, il me dit :

—Bien! mon cher ami, quel est l'état de votre bourse?

—Je regrette, mon cher professeur, d'avoir à vous dire que je suis *hard up*, j'ai été trompé; mais je vous assure que j'aurai de l'argent la semaine prochaine.

—« La semaine prochaine, répéta-t-il tristement, je serai mort.

—« Mort! » m'écriai-je.

—« Oui, répéta-t-il, mort de faim.

« Je fus on ne peut plus étonné et affligé. Tout-à-coup, il me vint une pensée.

—« J'ai dix piastres, lui dis-je, les voulez-vous?

—« Dix piastres, c'est tout ce qu'il me faut, cela m'empêchera de mourir de faim.

« Je courus chez moi, vendis quelques effets et une heure

après, Morse avait ses \$10.00. Il était temps; car il me dit ensuite qu'il n'avait pas mangé depuis quarante-huit heures.

« Lorsque je fus sur le point de le quitter, l'illustre professeur me dit: mon ami, ne soyez jamais peintre; un chien vit mieux qu'un artiste.

« Quelques années après, je rencontrai Morse dans une des rues de New-York.

—Eh! bien, mon cher maître, lui dis-je en lui pressant la main, comment vos toiles se portent-elles?

—Mon ami, me répondit-il; j'ai trouvé autre chose; venez chez moi.

« Je le suivis. En arrivant à sa chambre, je vis plusieurs milles de fil de fer, une batterie, enfin tout l'appareil du télégraphe électrique et qu'il m'expliqua. Il n'y avait pas loin d'un pied de poussière sur ses toiles. Peu de temps après, le télégraphe de Morse était en opération, et l'illustre professeur marchait d'un pas rapide à l'immortalité, et comme tout le monde le sait, ses richesses devinrent bientôt immenses.»

La semaine dernière, la police de New-York a opéré, dans l'hôtel Métropolitain, une arrestation au sujet de laquelle les détails qui suivent viennent de transpirer. Le personnage arrêté est connu sous les noms de George Gordon, *alias* George-Henry Gordon, *alias* Gordon Gordon, *alias* lord George Gordon. Son arrestation a été opérée en vertu d'un warrant délivré par le juge Brady, sur un affidavit de M. Jay Gould, déclarant que celui-ci, le 1er mars dernier, avait remis à Gordon 600 actions de chemin de fer de l'Erie, représentant une valeur de \$36,000, avec mission de les vendre et d'acheter avec le prix 80 acres de terre dans le comté de Westcester. Or, toujours d'après le warrant, non seulement Gordon n'a pas exécuté l'arrangement convenu, mais il a refusé de restituer les actions qui lui étaient confiées et se les a appropriées.

Peu de temps après son arrestation, Gordon ayant fourni lui-même caution pour \$37,000, a été relaxé et autorisé à rester dans l'hôtel Métropolitain, sous la garde d'un « député-shérif. » Des réclamations postérieures élevées contre ce personnage portent, dit-on, les sommes dont il aurait à rendre compte, à près d'un demi-million de dollars.

S'il faut en croire un bruit très répandu mais à l'origine duquel il est impossible de remonter, le prétendu Gordon ne serait autre que le comte d'Aberdeen, parti d'Angleterre il y a plusieurs années et que l'on disait mort dans un naufrage. On assure qu'il a une fortune de plusieurs millions de dollars et qu'il est sur le point de retourner en Angleterre pour réclamer son titre de comte d'Aberdeen et ses biens actuellement entre les mains de la justice. Serions-nous à la veille de voir se dérouler un second procès Tichborne?

MacMahon a 70,000 francs par année—sans compter la gloire.

Les caractères ne changent jamais. Les opinions s'altèrent, se modifient; mais les caractères ne font que se développer—(Disraëli.)

Le plaisir de l'amour, c'est d'aimer. La passion que nous ressentons nous rend plus heureux que celle que nous inspirons. (Larochefoucauld.)

« Les éléphants vivent deux cents ans, dit-on. »

Si vous ne le croyez pas, achetez en un et voyez par vous-même!

ÉPITAPHE D'UN BÉBÉ À BURLINGTON.

Sous cette pierre git notre bébé;
Il ne crie ni ne se plaint plus,
Il a vécu un mois et vingt jours,
Et nous a coûté quarante piastres.

Ce que c'est que le sentiment!!

Joseph Guitare, un des vieux vétérans de Napoléon 1er, et l'un des premiers colons de la Baie des Chaleurs, est mort hier à Belledune, à l'âge de 107 ans.

Une femme de Louisville, que son mari bat tous les jours, était, il y a quelque temps, amenée en cour pour témoigner contre son dit mari, et grand fut l'étonnement de ceux qui étaient présents quand ils entendirent cette femme jurer que son mari était la perle des maris et qu'il l'avait toujours bien traitée.

Ah! si toutes les femmes étaient comme celle-là!!!

NAPOLÉON III ET LES ANGLAIS.—*Quelqu'un* a partagé les honneurs de la journée avec la reine et le prince de Galles, c'est l'empereur Napoléon. Invité à venir voir la procession du haut du balcon royal, il est arrivé de Chiselhurst à la gare de Charing Cross vers onze heures du matin, avec l'impératrice Eugénie et le prince impérial. Quoique sa voiture fut fermée, il a été bientôt reconnu, et des acclamations ont éclaté de toutes parts. A Trafalgar square, en face de ce piedestal qui servait, il y a quelques semaines, de tribune aux républicains de Londres et de Paris, l'ovation a commencé pour aller en grandissant, le long de Pall Mall jusqu'aux portes de « Bucking-

ham palace. » La voiture s'avancait au trot, dans le vaste espace vide réservé pour la procession, entre deux haies de troupes qui présentaient les armes.

J'ai tressailli en entendant retentir le cri de: Vive l'empereur! poussé au grand jour par des milliers de poitrines. Je crus que le passé était un rêve, et, en reconnaissant ce visage pâle et calme au milieu d'une émeute d'enthousiasme, pendant un instant il m'a semblé voir passer, comme autrefois, le chef de 38 millions d'hommes venant rendre visite en souverain à la reine d'un pays ami.

LES BIJOUX DE LA REINE.—Un vol des plus audacieux a été commis à Saint-Petersbourg sur les bagages de la reine de Wurtemberg, lorsqu'elle arriva dernièrement dans la capitale sur les bords de la Néva.

Les bagages de Sa Majesté furent chargés à la gare sur des traineaux pour être conduits au Palais d'Hiver. Chaque traineau était accompagné d'un conducteur, d'un domestique allemand et d'un employé du Palais d'Hiver.

Lorsque le dernier traineau renfermant les objets précieux, les bijoux, etc., fut chargé, on partit sans attendre l'employé impérial russe.

Le domestique allemand fut étonné d'être si longtemps en route, car on avait marché plus de vingt minutes sans approcher seulement du palais. Et puis par quel chemin! Des rues noires et étroites. Tout à coup, sur un signe du conducteur, trois traineaux s'approchèrent et six individus se jetèrent sur le domestique allemand.

Heureusement un agent de police intervint et mit en fuite les voleurs; le conducteur seul put être arrêté. Il avoua qu'il s'était entendu avec l'employé du palais et les six individus en question pour tuer l'Allemand et pour s'emparer des bijoux de la reine.

Il paraît que les domestiques sont des personnes de confiance à la cour de Russie!

Un correspondant de Madrid au *Times* de Londres dit que si Amédée abdique, ce ne sera pas la monarchie mais une république qui lui succèdera.

Il y en a qui se plaignent que les femmes n'ont pas assez de droits. Eh! bien, à New-Albany, Ind., les femmes ont plus de prérogatives que les hommes. Ainsi une femme peut fouetter son mari pour \$7.50, tandis qu'un homme ne peut battre sa femme sans être condamné, à \$23.50. Hélas! pauvres hommes que nous sommes.

Il y a quelque temps, Globensky passait pour être le rédacteur des *Guêpes*, journal insipide s'il en fut jamais.

Un ami le rencontre :

—Tu fais bien le fier depuis que tu rédiges les *Guêpes*!

—Ce n'est pas la fierté; j'ai honte!!

Du même.—Savez-vous pourquoi les huissiers qui font tant de retours, n'en font jamais sur eux-mêmes?

Réponse.—Parce que ç'a serait des retours de *nulla bona*!

ALFRED CHAMPAGNE.

A TRAVERS MES LIVRES.

Que le ciel confonde les Anglais et leur langue! dit Henri Heine, dans *les nuits florentines*. Ils se fourrent dans la bouche une douzaine de monosyllabes, les mâchent, les cassent et vous les crachent à la figure, et ils appellent cela parler

Le ciel préserve tout être chrétien de leurs sauces, composées d'un tiers de farine et deux tiers de beurre, ou, pour varier, d'un tiers de beurre et deux tiers de farine! Que Dieu garde chacun de leurs naïfs légumes qu'ils servent cuits à l'eau et comme la nature les a façonnés! Plus abominables encore que la cuisine des Anglais, sont leurs toasts et leurs harangues obligées, quand, la nappe enlevée et les dames retirées, on apporte à leur lieu et place un nombre égal de bouteilles de porto qu'ils croient ce qu'il y a de plus propre à suppléer le beau sexe.

Lecteur loyal de *l'Opinion Publique*, que la citation ci-dessus a sans doute bouleversé de fond en comble, calme-toi; Henri Heine était un poète, un grand poète, que Veillot proclame le poète parisien par excellence, dans ses *Odeurs de Paris*. Or les poètes inclinent souvent vers la pente de l'exagération. Je lui pardonne de grand cœur son antipathie pour les Anglais, quand je songe qu'il détestait bien davantage encore, les Allemands, ses compatriotes.

Chamfort disait: « Je ne sache pas de chose à quoi j'eusse été moins propre qu'à être un Allemand. »

Henri Heine, né Allemand, pensait à ce sujet exactement comme Chamfort. Mais il paraît qu'il n'aimait pas non plus les Anglais, et c'est ce qui te fâche, loyal lecteur,

Pourtant, ce n'est pas un très grand crime de se moquer un brin de nos compatriotes de la main gauche; et nous avons toutes les raisons du monde d'être indulgents pour ceux qui exercent ainsi leur verve à leurs dépens, car nous savons qu'ils ont de nous une assez piètre idée, et qu'ils ne se gênent guère, quand l'occasion s'en présente, de jeter des pierres dans notre jardin.—Je parle, comme de raison, des Anglais d'outre-mer, et non de nos compatriotes de ce continent.

Mais comme la description de Henri Heine peint bien la façon de parler de quelques Anglais. Prenez certains députés, prenez Tom Ferguson, par exemple; eh! bien, il est parfaitement exact qu'il mâche ses mots, qu'il les casse et qu'il les crache. L'élocution, qui est comme le produit chimique de cette opération, est ce qu'il y a de plus drôle au monde. Aussi cet agréable député est-il précieux en Chambre. Ses discours assez fréquents, ont le don d'épanouir la rate à ses collègues....

SEMAINE PARLEMENTAIRE.

Cette semaine parlementaire, du 22 au 26 avril inclusivement, n'a pas brillé par l'éclat des discours, la longueur des séances et les tempêtes des partis. On a été en général calme, laconique et les affaires ont avancé considérablement. Les députés ont surtout travaillé en comités. C'est là que se fait le véritable travail de la session. C'est là qu'un membre a du mérite à travailler, parce qu'il n'est pas sous l'œil de ses électeurs, que la tâche est souvent laborieuse et toujours ingrate.

L'on a été à l'œuvre dans le comité des comptes publics; on y fait rendre compte à M. Hincks du moindre denier qui n'a pas une apparence honnête; il lui faut donner l'explication de chaque chiffre, l'histoire de toute transaction, la clef de tous les mystères qui entourent les moindres *extra*, les plus modestes réclamations additionnelles.

Les hon. Holton, et McKenzie sont les cerbères de ce comité et le peuple peut être sûr qu'aucun compte malhonnête ou trop élevé n'y entrera.

Un autre comité qui a déjà commencé à faire parler de lui et qui est sérieusement au travail, c'est celui qu'a demandé M. Magill, député de Hamilton, "pour s'enquérir et faire rapport à la Chambre sur l'étendue et la condition des intérêts manufacturiers de la Puissance, avec "pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers." Ce comité se compose de M. Carling, l'hon. M. Beaubien, MM. Cameron (Huron), Joly, Rymal, Gibbs, Savary, Street, Colby, Masson (Terrebonne), Currier, Béchard, White (Halton), Workman, Gendron, De Cosmos et de M. Magill lui-même.

Il a été formé un autre comité d'enquête de ce genre sur les intérêts agricoles. Nous espérons beaucoup de ces comités, s'ils veulent prendre la chose à cœur et faire autre chose qu'une blague électorale. Il y a beaucoup à faire dans le sens des intérêts agricoles et des industries manufacturières. La base du mouvement doit être une enquête, une vaste enquête qui nous fasse connaître: 1o. ce que nous avons déjà; 2o. ce que nous pouvons avoir, et, 3o. les meilleurs moyens de l'avoir. Nous comptons sur l'efficacité de ces commissions, si elles veulent comprendre leur rôle et le remplir consciencieusement et patriotiquement: nous sommes convaincus que les députés qui en font partie pensent et agiront sous l'empire des mêmes sentiments.

Un projet de loi présenté par M. Colby, député de Stanstead, pour abolir la loi de Faillite, a été l'occasion d'un débat bien nourri, qui a eu les honneurs de trois séances et auquel ont pris part MM. Colby, J. H. Cameron, Blake, Workman, Irvine, Scatchard, Fergusson, Cameron (Huron), Ross (Dundas), M. P. Ryan, Magill, Scriber, Young, Bellerose, Kirkpatrick, Langlois, McKenzie, Holmes, Sir George E. Cartier, Holton et Huntington. Le *Bill* a subi sa seconde lecture sur un vote de 77 contre 61. Il y a eu accord unanime sur un point, c'est l'imperfection de la loi actuelle, son effet moral désastreux sur le commerce de la Puissance. Mais là où surgissait la divergence d'opinion, c'était dans le remède. Les uns voulaient l'abolition complète; les autres ne désiraient qu'un amendement. La discussion a eu cela de bon qu'elle a mis en relief nos lois civiles dont les députés du Haut-Canada et des Provinces Maritimes ont reconnu l'excellence et qu'ils ont déclarées parfaitement efficaces pour atteindre et réprimer certaines fraudes qui échappent au droit commun de ces Provinces.

M. Bodwell a provoqué une intéressante discussion en proposant d'adapter à la construction de l'International la geauge étroite 4pds. 8½ pouces, au lieu de celle de 5pds. 6 pouces, largeur actuelle de la partie construite. Il faudrait recommencer tout cela. Les Hon. Langevin, Howe, McKenzie, McDougal et Blanchet, et MM. Shanley, Workman, Magill, Bolton, Street, et Walsh ont conduit le débat, qui a révélé trois courants d'opinion bien distincts: 1o ceux qui veulent à tout prix la voie étroite parce qu'elle est la moins coûteuse, la plus commode et celle qui aura dans l'avenir la prééminence; 2o il y a ceux qui, sans combattre les avantages de la geauge de 4pds. 8½ pouces, s'objectent néanmoins au changement pour l'Intercolonial parce que ce serait trop coûteux; il faudrait aussi, pour rendre utile le mode nouveau, rétrécir également le Grand-Tronc, les chemins du Nouveau-Brunswick et le Nord Américain, ce qui est difficile, sinon impossible, ou ce qui coûterait prodigieusement cher. Ce côté de la question a été soutenu avec une grande force par l'hon. M. Langevin. 3o D'autres ne veulent rien changer, tant que la question n'aura pas été l'objet d'une enquête sérieuse et complète sur les avantages et désavantages comparatifs de la voie large et de la voie étroite, tant que le témoignage d'hommes compétents et expérimentés n'aura pas finalement prononcé sur l'une des deux geauges ou même sur une troisième, celle de cinq pieds, qu'on dit être la meilleure et celle destinée à triompher en fin de compte. L'hon. M. Blanchet a déveillé ce point avec beaucoup de bon sens.

Sir George E. Cartier a, dans la séance de vendredi, soumis aux Communes le projet de loi du gouvernement pour la construction du Grand Pacifique Canadien. Il a exposé les vues du gouvernement dans un discours marqué au coin du bon sens, de l'exactitude et de la clarté. Toute la presse en fait un éloge bien mérité. En voici un court résumé.

Le chemin ne sera pas bâti par l'Etat; le gouvernement contractera pour l'entreprise avec une compagnie privée. La longueur du chemin sera de deux mille sept cents milles; son point de départ ou de jonction avec les chemins de fer du Canada sera au lac Nipissingue. L'ouvrage commencera en même temps aux deux extrémités. Les fonds destinés à la construction proviendront d'un octroi en terres et d'un octroi en argent. L'octroi de terres consiste en une appropriation de 50 millions d'acres, fournis partie par la Colombie et partie par la Puissance, dans le Nord-Ouest. Ces terres seront choisies le long de la ligne et seront divisées en blocs de vingt milles chaque, alternant sur tout le parcours, vingt milles pour la compagnie et vingt autres milles pour la Puissance. Les blocs du gouvernement seront tenus en réserve et vendus plus tard pour amortir et payer la dette contractée pour la construction du chemin. L'aide en argent sera de trente millions de piastres, obtenu au moyen d'un emprunt; le gouvernement impérial en garantira douze millions cinq cent mille. Les explorations et arpentages du chemin sont déjà commencés et le premier coup de pic sera donné avant l'expiration des deux ans stipulés, et l'honorable baronnet pense que l'entreprise sera finie avant les dix ans fixés.

L'hon. M. McKenzie ne fait pas d'opposition au projet, qu'il déclare être une nécessité politique.

Des informations privées nous assurent que le *bill* de Sir George passera appuyé d'une forte majorité.

J. A. MOUSSEAU.

REVUE ÉTRANGÈRE

FRANCE.

Dans notre dernière revue, nous disions que le bruit avait couru que Bismark menaçait la France parce que Thiers prépare des armements formidables, mais que ce n'était pas le cas: M. Bismark s'étant seulement plaint de ce que la France n'avait pas assez confiance en lui.

On dit maintenant que cette rumeur était assez fondée; en effet, il paraît que des ordres sont donnés pour mettre Metz sur un pied de guerre formidable, et que Belfort et autres places de guerre que la Prusse ne doit rendre qu'après le paiement de l'indemnité, seront aussi fortifiées.

D'un autre côté, le comte d'Arnim, ambassadeur allemand, vient d'arriver en France. On dit (c'est toujours des on dit) qu'il a mission de donner au président Thiers l'assurance que les rapports alarmants répandus au sujet des relations de la France et de l'Allemagne sont sans fondement. A quoi s'en tenir?

La sincérité de M. de Bismark ne vaut pas cinq milliards, c'est certain, et si Metz et Belfort sont fortifiés, il y a peu de garantie pour la France touchant les dispositions pacifiques de l'Allemagne envers elle.

L'AMBASSADE DE LONDRES.

M. Casimir Périer a refusé l'offre de l'ambassade de Londres, et le duc d'Harcourt sera probablement nommé à ce poste.

MINISTRE DE FRANCE À WASHINGTON.

On dit que le duc de Noailles va être nommé à ce poste important. Cette nomination sera certainement bien vue; en effet, le duc est un homme de distinction et de talents supérieurs; entre ses mains on peut être sûr que la dignité de la France ne sera pas compromise.

D'un autre côté, on annonce que Jules Ferry va être nommé ambassadeur du Brésil.

ANGLETERRE.

Grand émoi dans la vieille Angleterre, et il y avait de quoi, en effet, le gouvernement Gladstone a été battu par 100 voix de majorité à propos d'un bill relatif à l'université de Dublin. C'est une question de détail si l'on veut, mais qui indique clairement que Gladstone doit compter avec ses adversaires et ses partisans. L'orage paraît calmé. Le *Daily News*, de Londres, était déjà rendu au troisième ciel; en effet, il annonçait qu'il était probable qu'avant la fin de la semaine courante, le cabinet Gladstone serait dissous et remplacé par un gouvernement conservateur, et qu'une élection générale des membres du Parlement aurait lieu dans le courant de l'été. Le *News* ajoutait qu'il était certain que le gouvernement serait défait dans la Chambre des communes quand une division se produirait sur le bill de M. Fawcett, relatif à l'université de Dublin, dont nous avons parlé plus haut et dont on a fait une question de cabinet.

Deux théories sont mises en avant touchant la prédiction politique du *News*. L'une est que le ministère se retirera s'il est défait sur le bill de Fawcett; l'autre est que l'annonce anticipée de ce résultat a pour but de remplir les bancs libéraux à la séance de ce soir.

L'article du *News* a produit une baisse sur le marché financier.

Les prédictions du *Daily News* ne se réaliseront probablement pas aussi vite qu'il le pense, car M. Gladstone vient de déclarer que le gouvernement voulait épuiser les affaires publiques avant de s'occuper du bill de M. Fawcett.

Ajoutons, sous toute réserve que de droit, que la chute du cabinet Gladstone ne pourrait être qu'un bien pour le Canada. En effet Gladstone tombant, Disraeli remonterait au pouvoir et tout le monde sait que le parti tory est infiniment plus favorable aux colonies que la parti libéral.

Qui vivra verra.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On affirme positivement que le ministère Gladstone ne se retirera pas. Les ministres sont convenus de promettre de ne pas doter une université catholique en Irlande. Cette promesse satisfera les séculiers et les ultra protestants et assurera une majorité contre le bill Fawcett.

ESPAGNE.

Amédée n'est pas solidement assis sur son trône.

Les bandes Carlites se multiplient par tout le royaume.

On évalue à 15,000 le nombre des personnes enrôlées sous le drapeau insurrectionnel contre le gouvernement.

Le roi a lancé une proclamation, déclarant plusieurs villes en état de siège.

Le maréchal Serrano est allé en Navarre, à la tête de 6,000 hommes de troupes: il sera nommé généralissime de l'armée combattant l'insurrection.

On croit que l'avenir de l'Espagne dépend des sympathies que les radicaux accorderont aux partisans de Don Carlos, et que la révolution réussira.

Les bandes carlistes augmentent en nombre. Leur cri de ralliement est: "Vive Charles VII! Mort aux libéraux!" Beaucoup de paysans des provinces de Navarre, Guipuzcoa, Taruel, Leon et Huesca, se sont joints aux forces du prétendant. Les officiers de l'armée déploient de grands efforts pour la suppression d'un soulèvement de paysans, et des mesures plus rigoureuses vont, dit-on, être prises contre les agitateurs. De nombreux membres des juntes carlistes ont été arrêtés sur divers points de royaume.

Hier soir une réunion de députés et de sénateurs a adopté une résolution favorable à la nomination de M. Rosa pour président des Cortès.

Pauvre Espagne! toujours victime des révolutions! Qu'elle est loin des temps glorieux de Charles-Quint et Philippe II!

ITALIE.

Naples, 25—Le Vésuve est en pleine éruption.

De nouveaux cratères se sont formés, et le volcan lance des torrents de lave qui couvrent les flancs de la montagne et s'étendent dans toutes les directions.

De nombreux touristes, venus de toutes les parties de l'Europe pour être témoins de l'éruption du volcan, encombrant déjà la cité.

ROME.

Le pape continue à jouir d'une santé parfaite; tous les jours, il reçoit un grand nombre de visiteurs. Il y a quelque temps, dans une allocution à près de 2,000 personnes, il a reproché sévèrement au gouvernement Italien de l'avoir dépourvu de ses états et blâmé les autres gouvernements Européens qui avaient laissé faire Victor-Emmanuel.

ÉTATS-UNIS.

Les partis aiguissent leurs armes pour la prochaine campagne présidentielle qui promet d'être meurtrière; cependant on dit que Grant sera réélu. Nous ne le désirons pas.

Bien que la réélection de Grant paraisse certaine, voici une candidature qui pourrait lui causer des désagréments; nous voudrions parler de la candidature de M. Charles Francis Adams, représentant des Etats-Unis au tribunal arbitral de Genève. Tous les journaux des E.-U. s'en occupent tellement que M. Adams a cru devoir s'en expliquer dans une lettre qu'il adresse à un de ses amis.

M. Adams n'accepte ni ne refuse; mais le fond de sa lettre est qu'il acceptera s'il a quelque chance de succès. Cette lettre est d'ailleurs très-modérée et a suscité un véritable enthousiasme.

Voici ce qu'en dit le *World*:

... Cette éblouissante tentation, offerte à M. Adams, le laisse comme elle l'a trouvé, le même caractère calme, robuste, viril, qui a toujours plus considéré la responsabilité d'une position publique que les honneurs, l'éclat et l'autorité. Son admirable lettre est l'effusion d'un homme d'Etat qui dédaigne de mettre en balance le devoir et le profit, qui ne sait condescendre à aucune complaisance indigne, et qui ne veut de place, si elle n'est une marque de confiance libre et spontanée dans son caractère. Ceux-là même dont M. Adams ne sera pas le candidat à la présidence, ne peuvent manquer de reconnaître l'élévation et la grandeur de l'homme.

MEXIQUE.

A peu près inutile de le dire: les factions déchirent plus que jamais ce beau et malheureux pays.

ALFRED CHAMPAGNE.

ASSEMBLÉE DES EVÊQUES.

Mgr. l'Archevêque se rendra à Montréal pour assister à une réunion des Evêques de la Province. Cette réunion aura lieu le 9 mai prochain, et on y examinera les différentes questions qui ont déjà été discutées à la dernière réunion des Evêques, tenue l'automne dernier à Québec.

Mgr. l'Archevêque se propose de recevoir le pallium pendant son séjour à Montréal.



“LE MALADE IMAGINAIRE.”

D'APRÈS UN TABLEAU DE A. SOLOMON.



D'APRÈS UN TABLEAU DE T. HILDEBRAND.

L'OPINION PUBLIQUE. 2 Mai. 1872.

LE SOLDAT ET SON ENFANT.



LES CHUTES SHAWENEGAN—PAR ALLAN EDSON.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 2 MAI, 1872

JOURNAL ILLUSTRÉ QUOTIDIEN.

Comme on le verra dans nos colonnes d'annonces, M. Desbarats est à organiser une compagnie pour fonder un journal illustré quotidien à New-York. La tentative paraissait tout d'abord hardie;—mais "*omnia vincit labor improbus*." L'énergie, le génie de l'entreprise ont vaincu tous les obstacles. Les meilleurs noms de la finance ont compris, ont confiance, souscrivent, et le succès est aujourd'hui assuré.

Un tel triomphe mérite plus qu'une mention. Nous y reviendrons dans notre prochaine édition. Il faudra rendre justice à ceux qui ont souscrit, comme à ceux qui, ayant pu le faire, ne l'ont pas voulu.

C'est une belle occasion offerte à nos compatriotes de prouver qu'on les calomnie, lorsqu'on les accuse d'être apathiques, arriérés et indifférents ou hostiles aux progrès industriels et aux succès de quelques-uns des leurs.

J. A. MOUSSEAU.

LÉTTRES DE LA CAPITALE.

OTTAWA, 25 avril, 1872.

J'emprunte au correspondant de la *Minerve* un résumé très clair de la correspondance échangée à propos de la ratification du Traité de Washington pour le gouvernement Canadien.

"Une dépêche du comte de Kimberley, en date du 20 juin 1871, informe que les Hauts-Commissaires Anglais ont reçu instruction de soulever devant la Commission la question des réclamations du Canada pour les dommages causés par l'invasion fénienne. La dépêche ajoute que, sachant les difficultés que les Commissaires auront à rencontrer dans le règlement de cette question, le Gouvernement de Sa Majesté ne sera pas surpris de voir les Commissaires américains refuser de reconnaître la légitimité de ces réclamations, et quoiqu'à regret, il se soumettra à cette décision.

"Le gouvernement Canadien répond à cette dépêche par minute en Conseil, en date du 28 juin 1871. Il développe longuement les différents points indiqués dans la dépêche du comte de Kimberley. Il reconnaît l'importance pour le Canada de vivre en bonne intelligence avec les Etats-Unis et il est prêt à faire des concessions pour conserver cette bonne harmonie. Il fait allusion au mécontentement qu'à excité la publication du traité tant dans l'Ouest que dans les Provinces maritimes et il en attribue l'origine à deux causes principales.

"Premièrement. La principale cause des difficultés entre les Etats-Unis et le Canada n'a pas été détruite par le traité, elle reste encore pour nous un sujet d'anxiété.

"Secondement. Une cession de droits territoriaux d'une grande valeur a été faite aux Etats-Unis, non seulement sans le consentement préalable du Canada, mais en opposition à la volonté formelle du gouvernement canadien.

"L'organisation fénienne est encore vivace et menaçante aux Etats-Unis, et il est à regretter que les commissaires n'aient pas insisté sur le règlement de cette question, qui plane toujours sur nous comme une menace de ruine.

"Le gouvernement canadien regrette qu'il n'ait pas eu l'occasion de soumettre ses vues, aussi importantes pour le Canada que l'est la question des pêcheries des côtes, avant la réunion de la commission. Il prétend qu'en suggérant la nomination d'une Haute Commission Conjointe, il n'a jamais eu l'idée de faire une cession de droits territoriaux et il n'avait aucune raison de supposer que le gouvernement de Sa Majesté entretenait des opinions de la nature de celles exprimées par le comte de Kimberley. Lui eût-on accordé ce droit, quelques mois avant la réunion de la Haute Commission, il lui aurait été loisible au moins, de réclamer contre la cession des pêcheries des côtes, et il n'aurait pas permis qu'un des membres du ministère canadien fit partie de la Haute Commission, à moins qu'il eût été bien compris qu'aucune telle cession fut entrée dans le traité sans leur consentement. Le gouvernement canadien repousse de toutes ses forces l'imputation de vouloir mettre en péril la paix de tout l'empire, dans le but de forcer le gouvernement américain à changer sa politique commerciale, et il exprime l'opinion que "lorsqu'on demande au Canada de céder ses pêcheries des côtes à des étrangers, il a parfaitement le droit d'exiger un équivalent convenable." Il affirme que l'opposition du gouvernement à la passation du traité de réciprocité avant 1854 était aussi forte qu'elle l'a été depuis et que c'est par la vigoureuse protection dont on a entouré nos pêcheries, qu'il a été amené à composer et qu'il est probable qu'il aurait été forcé d'accepter la même politique, si l'Angleterre n'eût pas engagé le Canada, après l'abrogation du traité de 1854, à adopter des mesures conciliatrices au sujet des pêcheries. Le gouvernement canadien ajoute, que l'acceptation d'une somme d'argent comme équivalent de la cession des droits territoriaux a toujours répugné aux sentiments du peuple canadien. Il insiste pour que la question des pêcheries soit étudiée dans son mérite propre, et il dit "qu'aucune raison n'a encore été donnée pour engager le Canada à céder ses pêcheries des côtes, pour une considération que le gouvernement de Sa Majesté regarde lui-même comme disproportionnée." Il refuse de permettre aux Américains de pêcher dans les eaux canadiennes durant cette saison, et dit "qu'une telle conduite accroîtrait le mécontentement qui existe dans la Puissance au sujet de ce traité."

"La réponse de Lord Kimberley est sans importance. Il maintient les vues qu'il a déjà exprimées.

"La réponse suivante du gouvernement canadien, dans une minute en Conseil, en date du 20 janvier 1872, est le document

le plus important de toute cette question, puisqu'elle est la définition nette et tranchée de notre position.

"Notre gouvernement affirme le droit du parlement canadien de représenter "qu'en réponse à son rapport il avait lieu d'espérer que le gouvernement de Sa Majesté ferait des propositions qui le mettraient en position de prendre les mesures nécessaires pour mettre le traité en opération avec une bonne chance de succès." Il fait observer que la dernière dépêche du comte de Kimberley ne fait aucune mention de l'invasion fénienne. En ce qui regarde ses réclamations relatives aux pêcheries, il dit que la seule conclusion qu'il puisse tirer de la dépêche, est "que les objections soulevées par le gouvernement canadien sont d'un bien faible poids." Il reconnaît qu'il serait inutile de continuer cette controverse, et il établit ses conclusions comme suit :

"Le gouvernement canadien maintient qu'il a droit de réclamer une compensation pour les dépenses encourues à l'occasion des invasions feniennes, et il répète que la compensation offerte pour les pêcheries est un équivalent disproportionné. Il ajoute : "Tout en maintenant les opinions exprimées au sujet des articles du Traité relatifs aux pêcheries, il désire néanmoins sincèrement, afin de rencontrer les vues du gouvernement de Sa Majesté, être mis en position de proposer les mesures législatives nécessaires et à cette fin, il fera une proposition qui, il l'espère ardemment, recevra une réponse favorable.

"Le gouvernement canadien entretient l'opinion qu'il existe un moyen de lui donner une force suffisante, pour lui permettre non seulement d'abandonner ses réclamations au sujet des invasions feniennes, mais de plus, de proposer avec des chances de succès les mesures nécessaires pour donner effet au traité et qui requièrent le concours du parlement de la Puissance. Ce moyen, il le trouverait dans la garantie impériale, que le gouvernement de Sa Majesté accorderait pour une partie de l'emprunt que la Puissance est forcée de faire dans le but d'entreprendre des travaux publics d'une grande importance, tant pour le Royaume-Uni que pour le Canada.

"Il est question principalement de l'entreprise du chemin de fer du Pacifique, pour l'exécution de laquelle il faudra payer comptant pas moins de cinq millions de louis sterling aux entrepreneurs. Il est aussi question de l'agrandissement des canaux canadiens qui ne saurait être retardé longtemps. Le coût de cette dernière entreprise est évalué à trois millions sterling, formant pour le chemin du Pacifique et les canaux une somme de huit millions de louis sterling. Le gouvernement canadien demande la garantie impériale pour la moitié de cette somme à la condition que cet emprunt garanti se fera en même temps et dans la même proportion qu'un emprunt canadien non garanti opéré pour les mêmes fins.

"Le comte de Kimberley répond à cette minute du conseil, que le gouvernement de Sa Majesté est d'opinion qu'il serait opportun que tout acte passé par la Législature du Canada, à l'effet de mettre en force les clauses du traité, ne devint loi que par une proclamation du Gouverneur-général. Le gouvernement Impérial s'engagera, dès que telle proclamation aura été publiée, à proposer au Parlement du Royaume-Uni, de garantir un emprunt canadien de £2,500,000 sterling qui devra être employé aux fins mentionnées dans les propositions du gouvernement canadien, et d'autoriser le Canada à faire un emprunt au même montant et dans la même proportion, sous sa propre responsabilité, et pour les mêmes fins à la condition que le Canada reconce à toute réclamation pour dépenses encourues lors des invasions feniennes. Le gouvernement de Sa Majesté verrait avec la plus grande satisfaction, l'expression des vœux de la Puissance, présentée dans une adresse à Sa Majesté, pour la mise en opération des clauses du traité, relatives aux pêcheries."

Cette analyse fait voir que depuis le commencement jusqu'à la fin des négociations, l'Angleterre a tout cédé aux Américains et qu'elle nous a tout refusé. Elle nous a forcés de boire avec elle jusqu'à la lie le calice de l'humiliation et elle a même lésiné sur le prix de nos sacrifices... que dis-je?—non-seulement elle n'a rien voulu déboursier, mais elle a même refusé d'endosser pour tout le montant que nous voulions emprunter. Voulang éviter la guerre à tout prix elle a cédé autant que si elle eût fait la paix après une lutte désastreuse où nous aurions été appelés à payer avec elle le prix de la défaite.

Outre la correspondance produite, il doit y en avoir une autre privée qui a eu peut être plus d'influence sur la décision de notre gouvernement que l'autre. Il est probable qu'il est venu un moment où le mot d'Indépendance a été lâché, où la chose même a été discutée; cela expliquerait le discours de l'hon. M. Howe, les articles de certains journaux anglais et les rumeurs qui ont circulé. Mais nos ministres auront reculé devant la responsabilité qu'ils assumeraient en brisant le lien colonial et ils auront pensé qu'il serait plus facile de faire accepter le traité de Washington que l'Indépendance.

Il semble qu'ils ne se sont pas trompés, car, le quinze avril, après avoir consulté la plupart de leurs partisans, ils faisaient savoir à l'Angleterre qu'ils acceptaient l'endossement des \$12,500,000 et qu'ils présenteraient un bill durant la prochaine session pour faire ratifier par le Parlement le traité de Washington.

En attendant, les esprits fermentent, les sentiments s'échauffent et les opinions s'agitent sous l'empire d'influences diverses. Il y a partout un malaise ou une irritation qui se traduisent de mille manières.

Il est un point sur lequel les deux partis s'entendent; c'est que l'Angleterre nous a sacrifiés et que sa conduite est humiliante pour elle et pour nous. Chose singulière! c'est dans le Haut-Canada, la province loyale par excellence, que le mécontentement s'affirme avec le plus d'énergie. On croyait que la crainte de mettre en danger le lien colonial empêcherait les libéraux de prendre une position tranchée sur cette question, mais les articles du *Globe* reproduits et commentés par la plupart des journaux du Haut-Canada ont mis le feu aux poudres. Les conservateurs même sont ébranlés; le *Telegraph* de Toronto a donné le signal dans un article violent où il invite tous les Canadiens à s'unir pour repousser le déshonneur que l'Angleterre veut leur infliger.

Il n'y a pas de doute que l'appui des délégués de la Colombie

va compenser les pertes que le gouvernement pourrait faire sur cette question et qu'il remportera la victoire, mais la lutte va être chaude, la discussion pleine d'intérêt. Les plus forts joueurs vont se lancer dans l'arène avec leurs meilleures armes et toute la fougue dont ils sont susceptibles.

On se prépare des deux côtés; on comprend qu'il s'agit d'une de ces questions solennelles qui décident du sort des partis et même des nations. On se plaint souvent que le théâtre manque ici au talent, que les horizons sont trop bornés, l'essor du génie trop comprimé. Tous les jours on entend dire: ce sont les circonstances qui font les grands hommes, les grandes questions qui font les beaux discours.

Les circonstances ne manquent pas pendant cette session, les questions non plus, aurons-nous les grands hommes et les beaux discours, entendrons-nous le langage qu'on trouve chez les nations qui font leur marque dans l'histoire? Verrons-nous de ces hommes qui attachent leur nom à une époque et mettent les peuples sur la voie de leurs destinées? Y aura-t-il de ces éclairs de génie qui jettent la clarté dans les esprits ordinaires et leur découvrent les horizons de l'avenir? Faire voir clairement aux hommes les conséquences de leurs actions, ouvrir le livre de l'histoire pour leur faire lire le jugement de la postérité est une grande chose, mais difficile à accomplir, d'autant plus difficile qu'il y a dans une nation moins d'esprit public.

Malheureusement, je crains que sur cette question, comme sur beaucoup d'autres, les lumières soient rares du côté des Canadiens-Français; ce sont les Anglais qui dans les deux camps vont remporter les honneurs de la lutte.

Sir John est là, plus dispos, plus vigoureux que jamais, il s'agit pour lui de sa réputation d'homme d'Etat, du sort de son parti et d'un ordre de choses dont il a été l'un des principaux fondateurs, le soutien le plus puissant. Je viens de l'entendre parler, quelle splendide intelligence! Chacune de ses paroles porte comme son front, comme tous ses traits, cette empreinte particulière aux hommes supérieurs; la question ne prêtait pas à l'éloquence, mais on voit ce dont il est capable, lorsqu'il veut faire un effort.

Malgré la position qu'il a prise sur la question des écoles du Nouveau-Brunswick et le traité de Washington, il conserve toujours une grande autorité sur la Chambre. Il veut être à la hauteur des circonstances, et on dit qu'il le sera.

Il aura un rude adversaire dans la personne du jeune chef actuel du parti libéral du Haut-Canada et le premier ministre du gouvernement de cette province.

M. Blake n'a que trente huit ans, il n'est dans la politique que depuis quatre ans, et du premier bond il est arrivé à la première place dans l'administration locale. Je m'explique sa popularité après l'avoir vu et entendu; tout chez lui inspire l'estime et la confiance, pique même la curiosité. Une haute et forte taille, une grosse tête carrée, une grande et belle figure carrée, blonde et imberbe, la physionomie calme et réfléchie et l'attitude d'un homme religieux et modeste, une pose nonchalante; à moitié couché sur son pupitre, un grand feutre noir à larges bords sur la tête, on dirait toujours qu'il s'endort. Il ne paraît pas avoir la conscience de sa popularité, ni la vanité des succès remarquables qu'il a obtenus; à le voir si doux, si insouciant on ne dirait pas qu'il est déjà l'un des membres les plus marquants du Canada, et qu'il sera le premier, peut être, avant longtemps. Il donnera sans doute la mesure de sa valeur politique et oratoire sur le Traité de Washington.

Quelques-uns croient que c'est M. Galt qui conduira les débats contre le ministère sur cette question. On se rappelle que, lorsqu'il fut question, durant la dernière session, de la mission de Sir John à Washington, M. Galt demanda à la Chambre d'indiquer à l'honorable Commissaire la ligne de conduite qu'il devait prendre afin que nos droits ne fussent pas sacrifiés ou négligés.

M. Galt va dire que les événements ont donné raison à sa manière de voir sur cette question comme sur celle de l'Indépendance.

Inutile de dire qu'à la suite de ces vigoureux combattants viendront des deux côtés les hommes les plus forts de la Chambre; et quelquefois comme on sait, les faits d'armes les plus brillants dans les grandes batailles ne sont pas toujours accomplis par les commandants en chef.

Comme je l'ai dit, il y a beaucoup de malaise et d'inquiétude dans la mêlée des mouvements inattendus. Il se fait, dit-on, un travail assez considérable parmi les membres conservateurs du Haut-Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. De toutes les provinces de la Confédération, le Bas-Canada sera comme toujours le plus inébranlable dans sa fidélité au gouvernement. Cette fidélité sera-t-elle un bonheur ou un malheur pour le pays?

Après beaucoup de questions et d'informations, je puis donner assez exactement, je crois, les principaux arguments qui seront produits pour et contre le traité de Washington et la conduite de Sir John et du cabinet.

POUR :

10. Le gouvernement canadien a fait ce qu'il a pu pour obtenir de l'Angleterre des conditions meilleures, Sir John était forcé, en sa qualité de commissaire impérial, de signer le traité; en acceptant la mission qu'on lui offrait, il s'engageait par là même à acquiescer à la volonté du gouvernement anglais.

20. Le Canada faisant partie de l'empire britannique, doit accepter les conséquences de son état politique et sacrifier ses intérêts personnels aux intérêts généraux.

30. Ce que l'Angleterre nous enlève pour le céder aux Etats-Unis, ne vaut pas réellement grand chose; les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse aux-mêmes trouvent qu'ils gagnent plus qu'ils ne perdent par le traité.

40. Les pêcheries ne sont cédées que pour dix ans; dans dix ans, nous en recouvrerons la pleine propriété et jouissance, et alors nous serons assez forts pour en disposer comme bon nous semblera.

50. Ce que nous perdons par cette cession, de nos pêcheries, pendant dix ans, est compensé par l'avantage que nous donnera la garantie de l'Angleterre d'emprunter, à de meilleures conditions, une partie de l'argent dont nous aurons besoin pour la construction du chemin de fer du Pacifique.

60. La liberté accordée aux Américains de naviguer dans le fleuve St. Laurent, est conforme au principe de droit international, consacré aujourd'hui par toutes les nations, suivant lequel tous les pays ont un droit égal de navigation dans les grands cours d'eau qui les traversent.

70. Ayant fait ce que nous avons pu pour sauvegarder nos droits, ce qu'il y a d'humiliant dans le traité de Washington retombe sur la tête seule de l'Angleterre.

80. Que la situation qui nous est faite par le traité vaut encore mieux que l'indépendance, car alors nous serions complètement à la merci des Etats-Unis.

90. Celui-ci est tiré du *Nouveau-Monde*:—L'indépendance livrerait à une majorité hostile les droits dont nous jouissons en vertu d'un traité solennel.

CONTRE :

10. La cession d'une partie de nos droits territoriaux est une humiliation que le peuple canadien est tenu de repousser, s'il veut mériter de prendre place parmi les nations qui se respectent.

20. Cette cession ou ce morcellement de notre territoire détruit notre avenir comme nation indépendante, car comment pourrions-nous être réellement indépendants, à côté d'une nation qui aura un pied chez nous et sera maîtresse d'une partie si importante de notre pays?

30. Qu'aurons-nous à offrir aux Etats-Unis pour obtenir d'eux des traités de commerce avantageux, lorsqu'ils auront ce qu'ils tenaient tant à avoir?

40. Si pour éviter la guerre, l'Angleterre nous livre par morceaux aux Etats-Unis, chaque fois qu'il plaira à ceux-ci de montrer les dents, notre liaison avec elle ne nous est plus d'aucune utilité; or, si sa protection devient inutile, nous devons au moins éviter les difficultés qu'elle peut nous susciter.

50. La conduite de l'Angleterre prouvant évidemment qu'elle ne tient à nous qu'en autant que nous sacrifierons nos droits et même notre honneur, toutes les fois qu'elle le voudra, nous devons au moins lui montrer que nous ressentons l'injure et la fausse position qu'elle nous fait.

60. Un acte d'énergie de la part du peuple canadien trancherait, une bonne fois, la situation et ferait probablement une réaction en Angleterre.

70. Le rejet du Traité de Washington nous ferait respecter de l'Angleterre et nous mettrait dans une meilleure position vis-à-vis des Américains.

80. L'indépendance n'est pas la conséquence naturelle du rejet du traité, mais lors même qu'elle le serait, si l'Angleterre tient si peu à nous, que pour nous garder, elle ne veuille pas même nous donner un endossement de \$4,000,000, nous ne pouvons alors hésiter à accepter l'indépendance.

90. La somme de 150 à \$200,000 que nous gagnerons annuellement au moyen de l'endossement de l'Angleterre ne vaut pas la peine d'être mentionnée, elle ne couvre même pas les pertes que les invasions féniennes nous font subir et ne peut être mis en regard du sacrifice de nos pêcheries et de la navigation du St. Laurent.

100. Que Sir John A. Macdonald en signant le traité, et le gouvernement canadien en ne protestant pas en temps et lieu, a forfait à son devoir, et que son acceptation d'un endossement pour \$4,000,000 après tous les refus de l'Angleterre est un affront qu'aucune nation ne peut subir sans se déshonorer.

Il y aura, bien entendu, des deux côtés une foule d'autres arguments que nous mentionnerons lorsque la discussion se fera.

LES ÉCOLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

La correspondance de M. Dunn, sur cette question, fait sensation ici et opère une heureuse réaction parmi les conservateurs. On commençait à dire que plusieurs d'entre eux étaient disposés à soutenir la discussion de Sir John contre les catholiques du Nouveau-Brunswick. Et l'on se demandait alors s'il y avait quelque chose que ces messieurs n'accepteraient pas. C'était d'ailleurs se compromettre inutilement, car presque tous les protestants conservateurs ou libéraux vont voter avec le gouvernement sur cette question.

L. O. DAVID.

OTTAWA, 27 avril, 1872.

UNE PLAISANTERIE.

M. Renaud, l'un des députés du Nouveau-Brunswick, élu par les Acadiens et Acadien lui-même, est un homme gros, brun foncé et trapu qui roule dans sa graisse. Il avait l'habitude de porter une longue barbe dont il s'enveloppait pendant l'hiver. Prévoyant probablement que l'été sera chaud, cette année, il jugea à propos de se débarrasser de son épaisse fourrure.

Il arrive, l'autre jour, au comité de la pipe; un éclat de rire général l'accueille et on l'accable de plaisanteries. M. Costi-

gan, autre représentant des Acadiens, un irlandais moitié canadien, félicite son collègue sur sa métamorphose et lui dit en français: "Maintenant mon cher Renaud, si tu te graissais, ce serait difficile de t'attraper."

••

Je n'ai pas encore entendu un seul discours en français, à l'exception de quelques explications données par M. Langevin. Comment aussi parler français dans une chambre où tout le monde comprend l'anglais, pendant qu'un si grand nombre ne comprennent pas un mot de notre belle langue. Quand un représentant du Bas-Canada se lève pour parler en français, la Chambre se vide, les anglais s'enfuient à la hâte. On conçoit l'effet que cela produit sur l'orateur.

Aussi le rôle que nous jouons là n'est pas très brillant. Il faut avouer cependant, que si tous les représentants du Haut-Canada ont la manie du *speech*, ils ne parlent pas tout bien, et plusieurs ne font que mal répéter ce que les chefs des partis ont bien dit.

Sur la question du rappel de la loi de banqueroute, M. Langlois, membre pour Montmorency, a fait un bon discours en anglais. Il a été écouté et méritait de l'être.

••

Quelle belle salle que celle où siègent nos représentants, mais quelle salle détestable pour ceux qui veulent entendre ce qui s'y dit! Si les yeux sont charmés, les oreilles souffrent: c'est-dire que cette salle a toutes les qualités, excepté la principale. Il faudrait que chaque membre fut muni d'un porte-voix à moins d'avoir les poumons de Sir George.

Rien de semblable à la voix de M. Cartier, excepté, peut-être, la trompette qui retentira au jugement dernier. Ajoutons en passant qu'il a les yeux aussi bons que la voix, et que même en parlant il voit tout, et avec le gout qui le caractérise il sait bien regarder où sont les objets les plus attrayants.

Il est étonnant comme M. Cartier reste toujours le même, malgré l'âge et les fatigues de la politique; personne dans la Chambre n'a plus de vigueur et de gaieté que lui, les questions les plus sérieuses, les situations les plus critiques ne peuvent troubler sa quiétude et sa confiance en ses forces, en son étoile.

Il est un de ces hommes qui ont le bonheur de jouir de tout ce qu'ils font et de tout ce qu'ils disent, pour qui le travail, la lutte et les complications politiques ne sont que des distractions. Hommes précieux pour une nation, mais dangereux, lorsqu'ils portent leur ambition et leur activité dévorante dans une mauvaise direction, lorsqu'ils perdent de vue la responsabilité qui pèse sur eux, et les conséquences fatales des fautes qu'ils sont exposés à commettre!

POMEROY.

De la politique, passons au magnétisme ou au somnambulisme, de Sir George à Pomeroy; c'est une singulière transition, mais le monde est rempli de ces contrastes.

Mais qu'est-ce que cela, Pomeroy? Pomeroy! C'était un pauvre forgeron qui étant tombé malade, il y a quelques années, s'endormit, un jour, et se mit à dire, pendant son sommeil à ceux qui l'entouraient, toutes les maladies qu'il y avait en eux et les remèdes pour les guérir.

La nouvelle de ce fait extraordinaire s'étant répandue, on vint de tous les côtés pour consulter Pomeroy et chacun s'en retourna convaincu, ébahi. Il a fait le tour des Etats-Unis et partout des milliers de personnes ont attesté les effets du don qu'il possède.

Il est en ce moment à Ottawa où il fait fureur; sa maison est assiégée à toute heure du jour, et tous ceux qui sont allés le visiter sont revenus satisfaits, tous ils avouent qu'il leur a dit exactement le mal dont ils souffraient. Il leur dit même des choses auxquelles aucun médecin n'avait pensé. Bien plus, les docteurs X. et Y. ont fait l'épreuve de sa merveilleuse faculté en faveur de certains malades dont ils ne pouvaient découvrir le mal, et chaque fois, succès complet. On a essayé de le jouer de toutes les manières, de le dépister; tout a été inutile. Il prétend, par exemple, dire la maladie d'une personne absente, pourvu qu'on lui apporte un cheveu de cette personne. Il y a quelques jours quelqu'un lui apporte un cheveu. Pomeroy l'examine et le remet entre les mains de son visiteur en lui disant:—"Je ne puis rien faire pour cette personne, elle est morte depuis deux mois." C'était vrai.

Un jour, c'était dans les premiers temps de son ministère, il voit, en passant dans la rue, un homme qui travaillait aux fondations d'une maison. Il s'arrête et lui adresse ces paroles:—"Mon pauvre homme, vous feriez bien mieux de vous en aller, vous n'avez plus que quelques heures à vivre." L'homme se moqua d'abord de cette prédiction, mais s'étant senti malade quelques minutes après, il se rendit chez lui et mourut presque aussitôt.

Après avoir découvert la maladie, il donne aussi des remèdes à ceux qui en veulent, et un grand nombre disent qu'ils ont été guéris, mais son don paraît surtout consister à découvrir le mal.

L'un de nos confrères, journaliste, qui se moquait plus ou moins de Pomeroy, se décide à aller le voir, jeudi dernier, avec l'intention bien arrêtée de ne pas se faire jouer. Il arrive chez le célèbre docteur qui, soit dit en passant, possède une excellente figure et des manières très affables, et lui annonce qu'il vient pour se faire examiner. Pomeroy jette un coup-d'œil sur lui et se met aussitôt en frais de s'endormir, ce qui fut l'affaire d'un instant. Alors il dit:—"Que ceux qui veulent se faire examiner approchent."

Notre ami s'étant approché, Pomeroy, l'air à moitié endormi et inspiré, porta d'abord la main à son front et dit en soupirant et comme s'il ressentait une forte douleur:—"Il y a du mal là, vous avez dû avoir une grave maladie de cerveau." C'était l'exacte vérité.

Le docteur continua son examen, et portant la main de son front à sa poitrine, dans la direction des poumons, du cœur, du foie et ensuite des intestins, il dit à notre confrère dans quel état se trouvaient ces organes et ne se trompa sur rien.

Ajoutons en passant que rien n'échappe à son observation: il a dit à quelqu'un que nous connaissons bien, qu'il avait sous le bras un petit bouton. Notre ami l'ignorait.

L. O. DAVID.

LE NATIONAL.

Nous avons reçu le numéro-spécimen du nouvel organe du parti libéral refondu et amélioré sous le nom de *Parti national*. L'hon. M. C. J. Laberge en est le rédacteur-en-chef et l'hon. M. Maurice Laframboise, l'Éditeur-Propriétaire; MM. Louis et Charles-Ovide Perreault en sont les imprimeurs. C'est un personnel qui offre toutes les garanties de respectabilité et de succès, en autant que le talent, la fortune et l'aptitude peuvent assurer l'existence d'un journal.

Au reste, le *National* arbore franchement ses couleurs. Il se déclare décidément "hostile à la politique ministérielle suivie à Ottawa et à Québec." Quoique journal essentiellement politique, il sera toujours du côté catholique dans les questions religieuses ou mixtes. Cette dernière déclaration sera accueillie avec plaisir de tous les honnêtes gens, à quelque parti qu'ils appartiennent. Quoique nous ne soyons pas, le *National* et nous, destinés à voguer dans les mêmes eaux, nous n'en souhaitons pas moins à notre nouveau confrère une cordiale bienvenue et une brillante prospérité.

J. A. MOUSSEAU.

SEUR LAPOINTE.

Lundi dernier, cette héroïque religieuse faisait ses adieux à sa patrie. Elle retourne à sa lointaine mission de la rivière McKenzie, où elle est attendue avec impatience par ses Sœurs et par ses chers orphelins. Elle n'a pas voulu quitter le Canada sans dire merci à ses compatriotes qui ont si bien compris la mission qu'elle était venu accomplir, mission tout à la fois simple et sublime: dire le démentement de ses pauvres orphelins et tendre la main pour eux.

Elle est heureuse de dire à son pays qu'elle part joyeuse et riche, parce que les aumônes qu'elle y a recueillies assurent l'entretien de dix pauvres petits sauvages.

La révérende Sœur Lapointe amène avec elle deux nouvelles missionnaires, les Sœurs Gauthier et Daigle.

Le Révérend Père Beaudin, de la congrégation des Oblats, accompagne la pieuse caravane jusqu'à St. Boniface, où il est envoyé par ses supérieurs pour faire partie du vicariat des missions dont Sa Grâce Mgr. Taché est le Supérieur.

Nos vœux les plus sincères accompagnent les pieux missionnaires.

EXPLICATION DES GRAVURES.

LES CHUTES SHAWENEGAN.—Les chutes Shawenegan, situées près de l'endroit où se réunissent les rivières Shawenegan et St. Maurice, tirent leurs noms de la rivière en premier lieu nommée qui était aussi connue sous le nom de Monigonsito; c'est-à-dire, "pieds de rapide."

Voici ce qu'en dit Bouchette: "Les chutes de Shawenegan sont situées environ 6½ miles plus bas que les Hêtres. Peu de places indiquent un aussi profond bouleversement de la nature. Ces chutes sont terribles dans leur grandeur...."

L'eau tombe d'une hauteur d'au-delà de 150 pieds et va se briser avec un fracas horrible sur les rochers situés à ses pieds.

M. Allan Edson est l'artiste qui a rendu cette grande scène de la nature.

LE GUERRIER ET SON FILS.—Cette gravure admirable est due au célèbre artiste allemand Hildebrand: c'est la plus belle production de son génie.

La figure mâle et énergique du guerrier forme un contraste charmant avec la figure angélique de son fils.

LE MALADE IMAGINAIRE.—Cette gravure est l'une des dernières productions d'Abraham Solomon, mort en 1862.

Le sujet est extrait d'une des comédies de Molière; la scène se passe dans la chambre à coucher d'un hypocondriaque, M. Argan.—Arrive le Dr. Diafoirus, suivi de son rejeton légitime, lequel rejeton aspire à succéder à son père. Après quelques pourparlers, le dialogue suivant s'établit entre les parties:

Argan.—Voilà une femme qui m'aime.... Cela n'est pas croyable.

Diafoirus.—Nous allons, monsieur, prendre congé de vous. Argan.—Je vous prie, monsieur, de me dire un peu comment je suis.

Diafoirus, (tâtant le pouls d'Argan). Allons, Thomas, prenez l'autre bras de monsieur, pour voir si vous saurez porter un bon jugement de son pouls. Quid dicit?

Th. Diafoirus.—Dico que le pouls de monsieur est le pouls d'un homme qui ne se porte pas bien.

Diafoirus.—Bon!

Après cette sentence de l'héritier des pilules de Diafoirus, Argan se pense à l'extrémité, il leva les yeux au ciel comme un homme qui cherche à se résoudre à faire un douloureux sacrifice. Et l'on comprend que la vue de Diafoirus qui, une montre à la main et l'air tout-à-fait rebarbatif, compte les pulsations du pouls d'Argan, n'est pas faite pour rassurer celui-ci.

Toinette, la femme qui m'aime, prépare une potion pour son maître et ne dissimule pas ce qu'elle pense de sa maladie: elle rit de bon cœur, et qui ne ritait en voyant notre tour?

Remarquons en passant que toutes les parties de ce tableau sont peintes avec un grand soin et une scrupuleuse attention pour chaque détail, le coloris est riche et l'ombre et la lumière sont bien divisées.

L. E. BEAUCHAMP & CIE. 89 RUE NOTRE-DAME 89

MONTRÉAL.

A L'ENSEIGNE de la BOULE ROUGE, ont toujours en mains un grand assortiment de marchandises sèches de goût et de fantaisie...

Département de l'Agriculture et des Travaux Publics.

AVIS.

CEUX qui désirent engager des émigrants, soit comme garçons de ferme, fermiers, jardiniers, gens de métier, servantes, journaliers...

- C. E. BELLE, Ecr., à Montréal; L'abbé CHARTIER, à Coaticook; J. A. CHICOINE, Ecr., à Saint-Hyacinthe; JAMES THOM, Ecr., à Québec-Sud.

Il est important d'indiquer clairement le genre d'occupation offert et le salaire que l'on est prêt à payer.

Toutes les demandes sont entrées jour par jour dans un registre spécial et sont remplies à mesure que les émigrants se présentent.

Bon nombre d'émigrants sont attendus de Belgique, des Iles Britanniques et de France par les prochains arrivages.

S. LESAGE, Assistant-Commissaire. Québec 13 avril 1872.

TRANSPORT DES MALLES.

BUREAU DE POSTE, Montréal, 13 Décembre 1871.

Table with columns: Distribuées, MALLEES, Levées. Lists routes for Ontario, Quebec, Malles Locales, Prov. Maritimes, Etats-Unis, and Indes Occidentales.

Service des Malles entre San-Francisco, Etats-Unis, et Victoria, Colombie-Anglaise.

AVIS est par les présentes donné au sujet de l'annonce demandant des soumissions pour le susdit service, que le temps fixé pour transmettre de telles soumissions au Maître Général des Postes du Canada, à Ottawa, a été et est par les présentes prolongé du 11me au 25me jour de Mai, 1872.

WILLIAM WHITE, Secrétaire.

Département du Bureau de Poste, Canada, Ottawa, 10 avril 1872.

AVIS.

DÉPARTEMENT DES DOUANES. Ottawa, 10 avril 1872.

AVIS est par les présentes donné, qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général, par un ordre en Conseil, en date du 19 courant, et en vertu de l'autorité qui lui est conférée par la 3me section de la 34me Victoria, Chap. 10, d'ordonner que l'article suivant soit placé sur la liste des marchandises importées en Canada libres de droits...

R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes.

POUDRE ALLEMANDE. SURNOMMEE



NE FAILLIT JAMAIS, ET EST VENDUE CHEZ TOUS LES ÉPICIERIS RESPECTABLES.

A. BELANGER MAGASIN DE

MEUBLES

276, Rue Notre-Dame, MONTRÉAL.



PROVINCE DE QUEBEC.

MONTRÉAL, 12 avril 1872.

LES personnes qui ont besoin d'OUVRIERS, JOURNALIERS, FERMIERS, SERVITEURS et SERVANTES, pourront s'adresser à la Maison d'Immigration, No. 151, Rue St. Antoine, où des Registres seront tenus à cet effet.

C. E. BELLE, Agent des Terres et d'Immigration.

MANUFACTURE CENTRALE DE MARBRE. 61-RUE ST ALEXANDRE-61 (Vis-à-vis l'Eglise Saint-Patrice.)

TANSEY & O'BRIEN, SCULPTEURS.

MANUFACTURIERS de toutes sortes de monuments en pierre et en marbre, devant de cheminées, dessus de meubles, marbres pour tombeaux, Autels, etc., etc.

SOCIÉTÉ

DE CONSTRUCTION METROPOLITAINE.

LE LIVRE D'ACTION de cette SOCIÉTÉ a été déposé entre mes mains et sera ouvert aux souscripteurs le 1er Mars prochain.

ALFRED BRUNET, 38, Rue St. Jacques. Montréal, 26 Février 1872.-3-9-1

F. X. BEAUCHAMP, (Successeur de D. Smilie.)

BIJOUTIER ET IMPORTATEUR DE PIERRES PRECIEUSES. 134-RUE ST. FRANCOIS-XAVIER-134 MONTRÉAL.

C. T. BERNIER

LE plaisir d'annoncer à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de nouveautés au No. 167, Rue St. Joseph, près du Carré Chabouillez. La plus grande partie de ses marchandises ayant été achetées directement sur les marchés Européens, est une garantie suffisante pour le public des avantages qu'il trouvera à son établissement.

DRAP, TWEEDS, SOIE NOIRE, ETOFFE A ROBE, INDIENNES, COTON JAUNE ET BLANC, COTON A DRAPS, SFR VERTS, ETC., ETC. C. T. BERNIER. 2-15 m

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.

MÉDAILLE DE 1ERE CLASSE, ALFRED LABARRAQUE & CIE.

QUINIUM LABARRAQUE

Approuvé par l'Académie Impériale de Médecine à Paris.

Le Quinium Labarraque est un vin éminemment tonique et fébrifuge destiné à remplacer toutes les autres préparations de quinquina.

Les vins de quinquina ordinairement employés en médecine se préparent avec des écorces de quinquina dont la richesse en principes actifs est extrêmement variable: de plus en raison de leur mode de préparation, ces vins ne contiennent que des traces de principes actifs.

Le Quinium Labarraque approuvé par l'Académie de médecine, constitue au contraire, un médicament de composition déterminée, riche en principes actifs, sur lequel les médecins et les malades peuvent toujours compter.

Le Quinium Labarraque se prescrit avec succès aux personnes faibles et débilitées, soit par diverses causes d'affaiblissement, soit par suite de maladies; aux adolescents fatigués par une croissance trop rapide; aux jeunes filles qui ont de la peine à se former et à se développer; aux femmes en couches et aux vieillards épuisés par l'âge ou la maladie. C'est le meilleur préservatif des fièvres.

Dans les cas de chlorose, anémie, pâles couleurs, ce vin est un puissant auxiliaire des ferrugineux. Associé par exemple aux pilules de VALLET, il produit des effets remarquables par la rapidité de son action.

AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA:

DEVINS & BOLTON.- FABRE & GRAVEL, Montreal, Ed. GIROUX, Québec.

GOUDRON DE GUYOT.

Liqueur Concentrée et Titree.

M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son âcreté et son amertume insupportables et à le rendre très soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.

pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le maniement si désagréable du goudron.

Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau

Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhumes, bronchites, toux, catarrhes.

Le Goudron de Guyot est employé avec le plus grand succès dans les maladies suivantes:

EN BOISSON: - Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille:

BRONCHITES CATARRHE DE LA VESSIE RHUMES TOUX OPINIATRE IRRITATION DE POITRINE COQUELUCHE.

EN LOTIONS: - Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau.

AFFECTIONS DE LA PEAU DEMANGEAISONS MALADIES DU CUIR CHEVELU.

EN INJECTIONS: - Une partie de liqueur et quatre d'eau.-Efficacité toute spéciale.

ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS CATARRHE DE LA VESSIE.

Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu que, par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie.- Une instruction accompagne chaque flacon.

PRIX DU FLACON: 2 FRANCS.

AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA:

DEVINS & BOLTON.- FABRE & GRAVEL, Montreal-Ed. GIROUX, Québec.

CHARBON DE BELLOC.

Approuvé par l'Académie Impériale de Médecine le 27 Décembre, 1849.

C'est surtout à ses propriétés éminemment absorbantes, que le Charbon de Belloc doit sa grande efficacité. Il est spécialement recommandé contre les affections suivantes:

GASTRALGIES DYSPÉPSIE PYROSIS AIGREURS DIGESTIONS DIFFICILES GRAMPES D'ESTOMAC CONSTIPATION COLIQUES DIARRHÉE DYSSENTERIE CHOLÉRIQUE.

MODE D'EMPLOI.- Le Charbon de Belloc se prend avant ou après chaque repas, sous forme de Poudre ou sous forme de PASTILLES. Le plus souvent, le bien-être se fait sentir dès les premières doses. Une instruction détaillée accompagne chaque flacon de poudre et chaque boîte de pastilles.

PRIX DU FLACON: 2 FRANCS.

PRIX DE LA BOITE: 1 FRANCO 50.

AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA:

DEVINS & BOLTON.- FABRE & GRAVEL, Montreal-Ed. GIROUX, Québec. 2-14 m

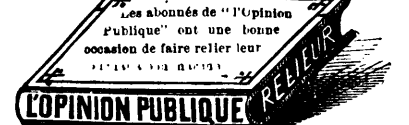


ATELIERS DE FERBLANTIERS ET PLOMBIERS.-Enseigne de la grosse Cafetière rouge, 98 Rue St. Laurent.

T. St. George continuera à prendre des commandes pour pose de tuyaux à gaz et à l'eau, pour ouvertures en ferblanc, tôle et ardoise; pour ouvrages à la campagne, aux églises, couvents, collèges et maisons particulières. Fournaises à air chaud posées d'après le système le plus connu. On trouvera chez le soussigné des réfrigérateurs améliorés.

T. ST. GEORGE, 98, RUE ST. LAURENT.

J. D. NORMANDIN, RELIEUR, REGLEUR ET MANUFACTURIER DE LIVRES BLANCS.



Les abonnés de "L'Opinion Publique" ont une bonne occasion de faire relier leur copie de la semaine. L'OPINION PUBLIQUE, RELIEUR. PORTE VOISINE DU No. 57 RUE ST. GABRIEL MONTREAL. 3-4 z

H. P. LABELLE, MAGASIN DE

MEUBLES, 91

RUE ST. LAURENT, 3-81 MONTREAL.

LIBRAIRIE NOUVELLE ALPHONSE DOUTRE ET CIE., (Coin des Rues Notre Dame et St. Gabriel,) MONTREAL.

Reçoivent constamment ce qu'il y a de plus nouveaux en ROMANS, DROIT, MÉDECINE, MUSIQUE, &c. Toutes demandes pour livres seront exécutées avec la plus grande promptitude. 3-5z

LAURENCELLE & VARY.

FABRICANTS DE CHAUSSURES DE GOUT Pour Dames et Messieurs. CHAUSSURES FAITES A ORDRE. Importateurs de Chaussures Anglaises et Françaises de première qualité. Ont constamment en mains des chaussures à semelle de Liège, etc., etc. No. 303, RUE NOTRE-DAME. 2-31z

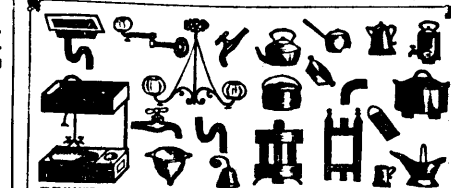
SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY.

LES effets de la Gomme d'Épinette Rouge dans les maladies des Poux et de Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite, etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées. Prix: 25 centins par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. Engros et en détail chez le préparateur HENRY R. GRAY PHARMACIEN, 144 Rue St. Laurent, MONTREAL. 2-24z (Etabli en 1859.)

AVIS.

LES ABONNÉS DE L'OPINION PUBLIQUE trouveront à faire encadrer leurs gravures à bas prix, chez N. RHÉAUME, 75-RUE ST. LAURENT.-75 2-47 f

ETABLIS EN 1854. GEORGE YON, Plombier et Ferblantier. 241-RUE ST. LAURENT-241 (2ème Porte de la Rue Ste. Catherine.)



GEORGE YON a maintenant à son magasin un grand assortiment de Glacières réfrigérantes. Poêles de cuisine avec tous les vaisseaux nécessaires pour l'usage de la maison, théières, cafetières. Boîtes à épices, à thé, à café et sucre. Moules à blanc-mange, à gelée et à patés. Couteaux, Fourchettes et Cuillères. Arrosoirs. Bains de siège, Bains de pieds, Bains ovales de toutes les grandeurs. Sabotiers pour crème à la glace. Toute commande pour plomberie, Bains et Water Closets, et ouvrage en ferblanc, zinc, tôle, exécutés avec soin. 2-45z

O. DESMARAIS, PHOTOGRAPHE. (Coin des Rues Craig et St. Laurent,) MONTREAL. On prend des photographies de toutes grandeurs. Photographies encadrées à bon marché. 2-45z

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.